Nations Unies A/68/L.58

Assemblée générale

Distr. limitée
26 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 67 b) de l'ordre du jour
Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée : application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Projet de décision présenté par le Président de l'Assemblée générale

Programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 68/237 du 23 décembre 2013, par laquelle elle a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, débutant le 1er janvier 2015 et s'achevant le 31 décembre 2014, avec pour thème « Personnes d'ascendance africaine : considération, justice et développement », qui devra être lancé officiellement dès la fin du débat général de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, et, à cette fin, soulignant la possibilité de réaliser d'importantes synergies dans la lutte contre tous les fléaux du racisme par la célébration effective de la Décennie internationale et, à cet égard, de contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, décide de reporter à sa soixante-neuvième session l'examen du projet de résolution A/68/L.56 et la décision à prendre à son sujet afin de laisser plus de temps pour de nouvelles consultations sur les incidences sur le budget programme de cette proposition .

14-59877 (F) 280814 020914

Merci de recycler